

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX- TRAVAIL- PATRIE

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE LA MVILA

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
D'EBOWA II

SECRETARIAT GENERAL

SERVICES TECHNIQUES A

B.P : 250 EBOLOWA



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL ADMINISTRATION

SOUTH REGION

MVILA DIVISION

EBOLOWA II SUBDIVISIONAL
COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

TECHNICAL SERVICES

P.BOX: 250 EBOLOWA

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°
011/AONO/PU/C.EBWA2/SG/CIPM / 2021 DU 20/09/2021 POUR
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR CERTAINES
ROUTES REVETUES DU RESEAU PRIORITAIRE DANS LA COMMUNE
D'EBOWA II, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD.
(PROGRAMME ANNUEL 2021)

FINANCEMENT : Budget MINTP (Ligne Fonds Routier) EXERCICE 2021 et suivants

IMPUTATION : _____

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune D'EBOWA 2, Maitre d'ouvrage lance pour le compte du Gouvernement de la République du CAMEROUN, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de cantonnement sur certaines routes revêtues du réseau prioritaire dans la commune d'EBOWA II.

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Il s'agit du cantonnement « ordinaire » (C.O) lié au nombre de passes à exécuter au cours de l'exercice budgétaire, reparti comme suit :

N° Tronçon	Route	TYPE	ITINERAIRE	Linéaire (km)	Sections d'intervention	Longueur (Km)	Maître d'œuvre
T1	RN2	C.O	Yaoundé – Mbalmayo- Ebolowa – Ambam – Kyeossi (Ebolowa (Carrefour ADOUM)- limite avec la Vallée du Ntem)	23.5	PK165+400 au Pk188+900	23.5	CST/DDTP/MVILA
T2	RR	C.O	Accès Nkolandom (Carrefour Nkoemvone- Fin goudron Nkolandom)	5.5	PK0-PK5+500	5.5	
T3	RC	C.O	Carrefour Adoum-	14	PK0-PK14	14	

			Nnemeyong			
T4	RC	C.O	Accès Enongal (Carrefour Centre Artisanal-Ancien Hôpital Enongal)	3.5	PK0-PK3+500	3.5
T5	RN2	C.O	Nnemeyong (Limite avec MENGONG) – Entrée Ebolowa	6	PK0-PK6	6
T6	RR	C.O	Mvam Essakoe – Nlayop	2.5	PK0-PK2+500	2.5
TOTAL				55		55

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive:

- Tache 1: Désherbage ou débroussaillage des abords de la route;
- Tache 2: Elagage d'arbres et/ou d'arbustes ;
- Tache 3: Abattage éventuel d'arbres et/ou d'arbustes ;
- Tache 4: Décapage et nettoyage des accotements ;
- Tache 5: Curage des ouvrages hydrauliques existants ;
- Tache 6: Curage des fossés et exutoires ;
- Tache 7: Dégagement en amont et aval des ouvrages d'art et sur les sections du lit du cour d'eau ;
- Tache 8 : Colmatage, calfeutrement et ragréage des parties d'ouvrages ;
- Tache 9 : Restauration des gardes corps ;
- Tache 10: Restauration des glissières de sécurité ;
- Tache 11 : Restauration des panneaux de signalisation et sécurisation ; etc...

3. DELAI D'EXECUTION

Le marché à passer à l'issue de l'Appel d'Offres s'étendra sur une année budgétaire, et comporte deux tranches, dont chacune est subdivisée en **nombre variable de passes** en fonction du type de cantonnage suivant la répartition ci-après :

Type de cantonnage	1 ^{ère} Tranche	2 ^e Tranche
	Passes lourdes	Passes semi-lourdes
Cantonnage « ordinaire »	1	1

Les délais maxima d'exécution des passes sont fixés comme suit :

- Passe de cantonnage lourd : Deux (02) mois calendaires,
- Passe de cantonnage semi-lourd : Deux (02) mois calendaires,

Le décalage des passes est rythmé par les saisons.

4. ALLOTISSEMENT

Les travaux du présent Appel d'Offres constituent un (01) seul lot.

5. COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel des opérations à l'issue des études préalables est de **25 000 000 (Vingt-cinq millions) FCFA**.

6. FINANCEMENT

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le budget du Ministère des Travaux Publics (lignes Fonds Routier) dans le cadre d'un Programme Annuel 2021 des travaux à supporter par le budget de l'exercice 2021 et suivants.

7. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais.

8. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les offres devront être accompagnées, d'un cautionnement provisoire (garantie bancaire de soumission), d'un montant de **Sept cent cinquante mille (750 000) francs CFA**, établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire agréé par le Ministre en charge des finances.

L'absence du cautionnement provisoire ou sa non-conformité au modèle joint dans le Dossier d'Appel d'Offres entraîne à l'ouverture, le rejet systématique de l'offre.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

9. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables dans les services techniques de la Commune d'Ebolowa 2, dès publication du présent avis ou dans le site WEB de l'ARMP.

10. REMISE DES OFFRES

Il est accordé aux soumissionnaires un délai de 21 jours à compter de la date de publication de l'AAO.

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marqués comme tels, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans les Services du Maître d'Ouvrage (Service d'Appui à la Commission Interne de Passation des Marchés) à la **Commune** d'Ebolowa II, au plus tard **le 20/10/2021 à 14 heures 00**, soit par poste en recommandé avec accusé de réception, soit déposée contre récépissé, dans trois enveloppes internes distinctes :

- ❖ Enveloppe A : Offre Administrative,
- ❖ Enveloppe B : Offre Technique,
- ❖ Enveloppe C : Offre Financière

. Ces trois enveloppes seront contenues dans une quatrième, laquelle devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011/AONO/PU/C.EBWA2/SG/CIPM/2021 DU 20/09/2021 Pour l'exécution des travaux de cantonnage sur certaines routes revêtues du Réseau Prioritaire dans la Commune d'Ebolowa II, Département de la MVILA, Région du Sud. (Programme Annuel 2021) »

Financement : Budget MINTP (Lignes Fonds Routier), Exercice 2021 et suivants.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

11. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées

12. CONFORMITE ET RECEVABILITE DES OFFRES

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Sous peine de rejet, les pièces administratives ci-dessous devront être impérativement produites en originaux pour :

- L'attestation de non-faillite délivrée par le greffe du Tribunal de grande instance du lieu du siège ;
- L'attestation de non-redevance ;
- L'acte de cautionnement provisoire ;
- L'attestation signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance

Sociale ou d'un de ses représentants dûment mandatés, certifiant qu'il a effectivement versé à la caisse les sommes dont il est redevable ; ledit document doit mentionner le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres ;

- L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
- La quittance de versement à la recette municipale de la Commune d'Ebolowa II des frais d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres ;
- L'attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

et en copies certifiées conformes pour :

- La patente en cours de validité ;
- la carte de contribuable

Toutes les pièces requises doivent être datées de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

13. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et consistera en ouverture des pièces administratives, des offres techniques et des offres financières.

L'ouverture des plis aura lieu le 20/10/2021 à 15 heures, heure locale, dans la salle des Actes de la Commune D'EBOLOWA 2 par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de ladite Commune. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix et dûment mandatée.

14. RETRAIT ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès du Secrétariat Général de la Commune d'Ebolowa 2 tél. : 658 186 480 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) FCFA**, à la Recette Municipale d'Ebolowa 2, représentant les frais d'acquisition dudit dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

La quittance d'achat devra préciser :

- ❖ La dénomination du projet ;
- ❖ Le nom du Soumissionnaire ;
- ❖ Le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres ;
- ❖ Le montant des frais payés.

15. CRITERES ELIMINATOIRES

15.1 Critères éliminatoires

15.1.1 Offre administrative :

- a. L'absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis;
- b. L'absence ou la non-conformité de toute autre pièce administrative fera l'objet d'un rejet de l'offre passé le délai de 48 heures accordé au soumissionnaire
- c. La fausse déclaration ou pièce falsifiée.
- d. L'absence de l'attestation sur l'honneur certifiant que le soumissionnaire n'a pas de chantier abandonné.

15.1.2 Offre technique :

- a. La note technique inférieure au seuil minimal requis de 70% d'éléments positifs (soit au moins 17 éléments Oui sur 25) selon la Grille de Notation en annexe;
- b. L'absence d'une attestation de capacité financière supérieure ou égale à 13 millions de francs CFA ;
- c. La preuve d'avoir réalisé au moins un marché similaire d'un montant supérieure ou égal à 20 000 000 de Francs CFA au cours des trois dernières années (1ère page et dernière du contrat + PV de réceptions).

15.1.3 : Offre financière

- a) Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;
- b) Absence d'un sous détail des prix ;

NB : Toute offre incomplète et ne respectant pas un seul des critères éliminatoires sera disqualifiée.

15-2 Critères essentiels

Les offres techniques dont les pièces sont conformes seront évaluées **sur 100 points** suivant les critères essentiels ci-après :

- a) Personnel d'encadrement **sur 25 points** ;
- b) Moyens matériels **sur 25 points** ;
- c) Références **sur 20 points** ;
- d) Organisation, planning, compréhension du projet, sécurité, cohérence du sous-détail des prix ou de la décomposition des prix forfaitaires **sur 25 points** ;
- e) Présentation de l'offre **sur 5 points**.

16. MODE D'ATTRIBUTION

Le Maire de la Commune D'EBOLOWA 2 attribuera le contrat au soumissionnaire dont l'offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel au dossier d'appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le contrat de façon satisfaisante, et dont l'offre aura été évaluée la moins disante. Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Secrétariat Général de la Mairie d'Ebolowa 2. Tél. : 658 186 480.

NB : Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un sms au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

18. ADDITIF À L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune D'EBOLOWA 2 se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

20 SEPT 2021
Ebolowa, le _____

LE MAIRE
(Maître d'Ouvrage)

Ampliations :

- PREFET / MVILA
- FEICOM / EBOLOWA
- ARMP / Centre (Publication au JDM) ;
- DDMINMAP / MVILA ;
- Président CIPM ;
- DDMINEE / MVILA
- Affichage (pour information) ;



André Thomas Bongon